

Si vous souhaitez rejoindre l'ILERA en tant que membre individuel veuillez utiliser le formulaire d'inscription ci-inclus, ou retourner ce coupon, dûment rempli, au secrétariat ILERA afin d'en faire la demande. Pour rejoindre ILERA en tant que membre institutionnel ou de plein droit vous êtes prié/e de contacter le Secrétariat.

M/Mme/Dr/Prof:

Prénom:

Nom de famille:

Adresse:

Ville:

Pays:

Courriel:

Date:

Signature:

ILERA
Bureau international du travail
1211 Genève 22
Suisse



association internationale des

Bureau international du travail
1211 Genève 22
Suisse
Tél.: +41 22 799 7371
Courriel: ilera@ilo.org
www.ilo.org/ilera



professionnelles et du

ilera

relations professionnelles et du travail



association internationale

relations professionnelles et du travail

Association internationale
des relations professionnelles
et du travail

ilera

L'Association Internationale des Relations Professionnelles (AIRP) a été fondée en 1966 pour répondre au besoin croissant d'élargissement et d'échange de connaissances dans le domaine des relations professionnelles au plan international et permet d'offrir aux universitaires et aux professionnels un forum leur permettant d'échanger leurs points de vue et le résultat de leurs recherches. Ses membres fondateurs sont l'Association des relations professionnelles des universités britanniques, l'Association de recherche sur les relations professionnelles (Etats-Unis), l'Institut international d'études sociales (Suisse) et l'Institut du Travail du Japon. En 2010, il a été décidé de changer son nom en **Association Internationale des Relations Professionnelles et du Travail (ILERA)**, afin de mieux refléter la diversité des sujets abordés lors des congrès de l'ILERA. L'Association poursuit un but purement scientifique, en dehors de toute considération politique, philosophique ou religieuse. En outre, elle ne fait pas siennes les opinions exprimées sur les questions de politique.

L'objectif général de l'ILERA est de promouvoir l'étude des relations professionnelles à travers le monde, sur une base pluridisciplinaire, notamment en vue de:

- 1) encourager la création et le développement d'associations nationales de spécialistes des relations professionnelles;
- 2) faciliter la diffusion d'informations sur les développements notables enregistrés dans le domaine de la recherche et de l'enseignement en matière de relations professionnelles;
- 3) organiser des congrès mondiaux et régionaux et en publiant les comptes rendus de leurs travaux; et
- 4) favoriser une planification de la recherche au plan international, notamment par la mise en place de groupes d'étude sur des thèmes particuliers.

Organes

Le **Conseil** de l'ILERA est formé de représentants des membres (de plein droit) nationaux de l'ILERA; chaque association nationale dispose d'une voix. Le Conseil élit le Président et les membres du Comité Exécutif de l'ILERA. Le Conseil se réunit tous les trois ans, à l'occasion du Congrès Mondial de l'ILERA; il donne au Comité Exécutif les instructions ou directives générales qui lui paraissent appropriées.

Le nombre des membres du **Comité Exécutif** est limité à 15 personnes, y compris le Président, son prédécesseur immédiat, le futur président désigné et le secrétaire de l'ILERA. Le Comité Exécutif est responsable de l'élaboration du programme de l'Association. Son mandat est de trois ans, et ses membres peuvent être réélus pour un nouveau mandat de trois ans.

Affiliation

Il existe trois catégories de membres de l'ILERA, à savoir les membres de plein droit (ou membres nationaux), les membres associés institutionnels et les membres associés individuels.

Membres de plein droit

Peuvent être membres de plein droit :

- les associations nationales ou régionales de relations professionnelles, dont l'objectif principal est le développement des connaissances et de la recherche dans ce domaine;
- les commissions nationales ou régionales, là où de telles associations n'existent pas.

La cotisation annuelle pour les membres de plein droit s'élève actuellement à:

- 40 \$ pour les associations comptant jusqu'à 25 adhérents;
- 65 \$ pour les associations comptant entre 26 et 100 adhérents; et
- 100 \$ pour les associations de plus de 100 adhérents.

Membres associés institutionnels

Universités et collègues - ou des départements de ces institutions - et autres instituts de recherche s'occupant de l'étude des relations professionnelles. Cotisation annuelle : 60 \$.

Membres associés individuels

Personnes engagées dans des activités de recherche ou d'enseignement dans le domaine des relations professionnelles au sein d'instituts universitaires ou de recherche, ainsi que des professionnels de ce secteur. Cotisation annuelle: 25 \$.

Bulletin d'informations et Répertoire des membres de l'ILERA

Le **Bulletin d'informations électronique de l'ILERA** paraît minimum 2 fois par an; il contient des informations sur les activités de l'ILERA, de ses membres et associés, ainsi que sur les réunions à venir, les projets de recherche en cours, les publications récentes, etc. Le Bulletin d'informations, ainsi que des annonces individuelles sont envoyés par courriel à chaque membre de l'ILERA.

Le **Répertoire des membres de l'ILERA** est disponible en ligne avec un nom d'utilisateur et mot de passe. Il contient les noms et adresses de tous les membres, ainsi que des informations sur leurs activités professionnelles, publications et recherche et peut être mis à jour en ligne directement par les membres.

ilera

